

...à la pratique au Chili, côté pile

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 356

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Banque Mondiale: de la théorie, côté face...

La Banque Mondiale est une organisation internationale¹ dont la fonction essentielle est de contribuer au développement économique des pays pauvres en fournissant à ceux-ci une aide financière et technique. De toutes les organisations internationales de financement du développement, la Banque Mondiale est non seulement la plus ancienne, mais aussi la plus importante par le volume de ses opérations. Son siège administratif est situé à Washington.

Le groupe de la Banque Mondiale se compose de trois institutions : la Banque Mondiale (ou Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement — BIRD) et de deux filiales ; d'une part, l'Association Internationale de Développement (IDA) et, d'autre part, la Société Financière Internationale (SFI).

Créée lors de la Conférence monétaire et financière de Bretton Woods, en 1944, la Banque Mondiale a commencé ses activités en juin 1946, avec 38 Etats membres. Au 30 juin 1975, elle en comptait 125. A cette même date, elle avait approuvé au total 1151 prêts différents, soit un montant équivalant à environ 27,9 milliards de dollars. Le volume annuel des prêts qu'elle accorde n'a cessé

¹ Cf. documentation recueillie et publiée dans le « Bulletin d'information sur la politique du développement » (No 25, février 1976).

...à la pratique au Chili, côté pile

Des buts plus qu'honorables, une action indispensable, il reste à examiner de quelle façon la Banque Mondiale fonctionne. Et là il faut admettre que, même s'il n'offre probablement qu'une image partielle de l'engagement de cet organisme

d'augmenter. De 250 millions de dollars en 1946/1947, ce volume annuel est passé à 4,3 milliards de dollars pendant l'exercice 1974/1975. Pendant ce dernier exercice, son revenu net s'est élevé à 275 millions de dollars.

La plus grande partie des fonds prêtés par la Banque provient d'émissions d'obligations qu'elle place sur les marchés des capitaux de nombreux pays. Actuellement, la Banque Mondiale a ainsi emprunté pour environ 12 milliards de dollars. Les ressources qu'elle se procure de cette façon sont soumises aux conditions habituelles des marchés des capitaux et elle doit donc appliquer à ses propres emprunteurs un taux d'intérêt du même ordre que celui auquel elle-même emprunte. Ce taux d'intérêt est actuellement de 8,5 % par an. Au début de son activité, la Banque Mondiale finançait surtout des projets d'infrastructure, principalement dans les domaines des transports, de la production énergétique, des télécommunications, de l'irrigation et de la protection contre les inondations. Depuis le début des années 60, la Banque Mondiale et l'IDA ont porté également leurs efforts vers des secteurs tels que l'agriculture, l'éducation et l'industrialisation. Progressivement (premier plan quinquennal en 1968), cet organisme a donc élargi son champ d'activité jusqu'à la mise au point, en 1973, d'un programme destiné à lutter directement, dans les pays en développement, contre la pauvreté et ses aspects les plus profonds comme la maladie, l'analphabétisme et la misère.

Voilà pour les discours officiels...

international, l'exemple chilien détruit des illusions entretenues sur l'autel de la solidarité planétaire.

Un rapide historique est à cet égard plus éloquent que de longues démonstrations. Trois points de repères donc :

— Dans les années soixante, jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Allende (4 novembre 1970) la Banque Mondiale consent annuellement des prêts de

17 millions de dollars en moyenne au Chili. Il faut pourtant signaler que même sous la présidence d'Eduardo Frei, les instances directrices de la Banque Mondiale se font quelque peu tirer l'oreille pour accorder les prêts salvateurs : les réformes entreprises à l'époque vont déjà trop loin à leur goût !

— Dès le gouvernement d'Unité populaire en place, et jusqu'à la fin de l'expérience, la Banque Mondiale cesse de prêter au Chili (tandis que pèse toujours sur l'économie du pays le poids des intérêts de la dette contractée les années précédentes); cette décision a évidemment des répercussions désastreuses sur les accords prévus avec d'autres prêteurs, européens en particulier.

La première année, à vrai dire, la Banque Mondiale tente, sous le prétexte de négocier des prêts, de modifier la trajectoire sociale de la nouvelle majorité chilienne (exigences quant au tarif du courant électrique); devant la fermeté du gouvernement de Santiago, elle renonce à cette tentative et claque la porte... pour reprendre contact dans les premiers mois de 1973, lorsque le Chili décide de cesser de verser les intérêts de la dette en réponse aux pressions financières exercées sur son économie (des prêts de très faible importance seront alors envisagés, mais vivement combattus devant le Conseil de la Banque Mondiale par le représentant américain).

— Après le coup d'Etat qui porte Pinochet au pouvoir (11 novembre 1973) la Banque Mondiale reprend aussitôt contact avec la junte de Santiago : un premier crédit en février 1974 (quelque 13 millions de dollars) est affecté à des projets divers, notamment dans le domaine de l'énergie; il est bientôt suivi d'un deuxième crédit (1975) de 20 millions de dollars destinés à l'agriculture mais dont des experts suédois ont souligné les retombées quasiment nulles pour les petits paysans chiliens particulièrement misérables, puis d'un troisième crédit de 33 millions de dollars qui représente la tranche connue pour l'année en cours. Entrer dans plus de détails, c'est mettre à jour un mécanisme de prise de décisions pour le moins

contestable et se convaincre que les « experts » de la Banque Mondiale sont tentés de faire deux poids deux mesures selon l'orientation politique du régime « demandeur ». Ainsi en 1972, le taux

UNE POLITIQUE SANS MYSTÈRE

L'exemple chilien n'est pas le seul qui permette une telle mise à jour de la politique menée par la Banque Mondiale. Voir également le Brésil et l'Indonésie !

1. Brésil.

— 1953 à 1960 : gouvernements de droite, pro-américains : soutien permanent de la Banque Mondiale (20 millions par année).

— 1960 à 1964 : gouvernement Goulart « anti-impérialiste » : aucun prêt de la Banque Mondiale.

— 1964 : putsch militaire, junte pro-américaine.

— 1965 à 1969 : prêts annuels de la Banque Mondiale pour des montants allant de 50 à 100 millions de dollars.

— 1970 à 1975 : prêts annuels de la Banque Mondiale de 200 à 400 millions de dollars (en majeure partie affectés à des investissements — électricité et routes — bénéfiques pour les grandes firmes étrangères).

2. Indonésie.

— Jusqu'en 1967 : aucun prêt de la Banque Mondiale.

— 1965 : putsch militaire qui voit l'avènement d'une junte anticommuniste et pro-américaine.

— 1968 à 1974 : crédits annuels concédés par l'intermédiaire de l'Association Internationale de Développement de 50 à 150 millions de dollars.

— 1975 : sept prêts de la Banque Mondiale.

d'inflation régnant alors au Chili (96 % dans les neuf premiers mois) les convainquit, sur l'insistance de leur président, Robert McNamara, qu'il était exclu de prêter au pays d'Allende; quelque

trois ans plus tard, alors que le Chili de Pinochet avait dû enregistrer un taux d'inflation de près de 3000 % en deux ans, une diminution de la production de 14 % et une aggravation du chômage de 4 à 20 %, ils déliaient sans autre les cordons de la bourse en faveur d'un gouvernement qui se livrait aux grandes sociétés étrangères, et particulièrement aux multinationales américaines.

La clef de ce fonctionnement tendancieux ? La manière dont sont prises les décisions. La formule permet pratiquement un règne sans partage des Etats-Unis qui contrôlent avec près de 23 % des voix un groupe de sept Etats industrialisés (Grande-Bretagne, RFA, France, Japon, Canada, Etats-Unis) qui détient 51 % des voix décisives.

Aménagement du territoire: une manche pour le «oui»

Que ce soit pour être fixé sur des modalités qui allaient les toucher directement ou encore simplement pour se faire une idée de la nature et de l'ampleur des dispositions, nombreux étaient les citoyens qui demandaient la publication des principes généraux de la compensation économique en faveur de l'agriculture, prévue à l'article 45 de la loi sur l'aménagement du territoire. Depuis le 8 mars, leur curiosité est donc satisfaite : relèvement des taux maximum de contribution de la Confédération pour certaines mesures existantes visant l'amélioration des structures, subventionnements divers (assainissement d'habitations rurales, notamment), nouveaux subsides à la surface pour les régions de montagne et autres territoires dont l'exploitation est rendue difficile, tel est l'essentiel du programme publié.

Le financement de tout cela sera assumé par les parts de la Confédération au produit des prélèvements cantonaux des plus-values prévues par la loi et, pour le surplus, par des fonds généraux supplémentaires de la même Confédération (prévus au budget). L'application de ce système en-

traînera des modifications de la loi sur l'agriculture (articles 91 et 92).

On se souvient que l'année dernière les délégués de l'Union suisse des paysans avaient refusé de suivre les propositions de leur comité directeur qui recommandait d'approuver le contenu de la loi sur l'aménagement du territoire; la décision avait en définitive été ajournée. L'assemblée extraordinaire de la même organisation fixée le 18 mars dernier (donc après la publication du document officiel sur la compensation économique) n'en avait que plus d'importance puisque revenait sur le tapis la même question. Le poids de cette séance était d'autant plus grand que le citoyen de la ville — il ne faut pas le dissimuler — parvient difficilement à se faire une idée claire de la situation du paysan, du système de fonctionnement de l'agriculture suisse : ce climat fait régulièrement des prises de position de l'organe professionnel agricole faitier un élément de référence non négligeable dans la réflexion de nombreux électeurs. Le vote positif qui a conclu des débats décrits comme acharnés, voire houleux, a donc une portée psychologique considérable, touchant en tout cas une population aux contours bien plus larges que le monde paysan, et ce d'autant plus que le « oui » de l'USP est en quelque sorte un revirement.

On soulignera naturellement que la majorité des opposants siégeaient dans les rangs romands, et plus spécialement vaudois; mais on rappellera aussi que face à une Chambre vaudoise d'agriculture tenante du « non » s'est manifestée pour le « oui » son homologue genevoise, certes moins importante, mais plus consciente de l'enjeu réel, de par sa proximité avec l'espace urbain. On relèvera également que le conseiller d'Etat neuchâtelois Béguin, authentique fermier, s'est prononcé en faveur de la loi de la façon la plus nette. Et enfin on admettra que si la voix vaudoise devant les délégués avait été celle du conseiller d'Etat paysan, plébiscité par les paysans, au lieu de celle de M. Debétaz, conseiller d'Etat et ancien notaire, elle aurait plaidé en faveur de la loi...